



# Rapport d'activité 2018-2019



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Garonne





Le rapport d'activité vous est distribué en période de fermeture de la chasse. C'est le moment d'analyser la saison écoulée qui fut riche et variée comme en démontre la densité de ce document.

C'est aussi l'occasion de saluer l'engagement de vos élus au Conseil d'Administration, de remercier le personnel de votre Fédération pour ses compétences et sa disponibilité, ainsi que l'ensemble des dirigeants bénévoles qui assurent la promotion de la chasse et de la ruralité au quotidien.

La future saison de chasse sera différente des précédentes car nous aurons pour mission de mettre en place les propositions innovantes de la nouvelle réforme de la chasse. Nous réussissons, ensemble, car nous sommes solidaires, passionnés et responsables.

Soyez fiers d'être chasseurs !

Jean-Bernard PORTET  
Président de la FDC31

<b>L'année 2018 en images</b> .....	4
<b>Vie fédérale</b>	8
Partenaires et Conventions .....	
<b>Service Adhérents</b>	12
Espace adhérents / Cartographie .....	13
Réglementaire / Nuisibles .....	16
<b>Service Formations</b> .....	
<b>Service Suivi Faune sauvage</b>	19
Migrateurs : Palombes / Bécasses .....	21
Lièvre .....	22
Perdrix rouge .....	24
Faisan / GIC Petit gibier .....	26
Chevreuil .....	28
Cerf .....	30
Sanglier .....	32
Registre de battue .....	33
Gibier de montagne / Galliformes / Isard .....	35
<b>Service Dégâts de gibier</b> .....	
<b>Service Environnement</b>	37
Agrifaune / Corribior / Mileoc .....	39
Habios / Canal St Martory .....	40
<b>Suivi sanitaire</b> .....	41
<b>Service Communication</b> .....	42
<b>Service Guichet Unique</b> .....	43
<b>Accueil et fidélisation</b> .....	

# Rétrospective de l'année cynégétique

Petit tour de l'actualité qui a marqué l'année 2018 et le début de 2019 .



La 1ère édition du Salon des chasseurs du Grand Sud qui s'est déroulé du 25 au 27 mai 2018, a été un véritable succès !

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, la FRC Occitanie et les associations spécialisées de la région ont présenté leurs actions à un large public.

Le stand de la FDC31 a connu une bonne fréquentation grâce à la présence du Naturo'Bus, véritable outil d'éducation à la nature et de mise en valeur de la biodiversité ordinaire de notre région.

Petits et grands ont été conquis par la maquette qui modélise notre environnement au plus près de la réalité.

Ce succès a été réitéré en septembre 2018, lors du salon Les Pyrénéennes au Parc des Expositions du Comminges de Villeneuve de Rivière.





## L'éveil des sens ...

**Découvrir - Connaître - Étudier - Protéger - Observer - Aimer**

Quelques mots et de magnifiques images décrivent la chasse d'aujourd'hui.

Une vidéo réalisée par la FNC met en valeur les actions menées par les chasseurs et l'émotion procurée par la chasse dans cette riche nature.

*Visualiser la vidéo par ce QR code.*



## Chantier des mares en GTC

Un nouveau chantier de réaménagement des mares a été conduit sur le nord du département.

Fin décembre, on comptabilisait **14 mares restaurées sur le GIC Garonne Tarn et Co-teaux**. Merci aux propriétaires et aux chasseurs pour leur engagement.

**Une action concrète pour préserver la biodiversité.**



## Nouvelle loi armes

La nouvelle loi armes est applicable depuis le 1er août 2018.

L'essentiel des acquis a été préservé avec des mesures de simplification administrative pour les chasseurs et les professionnels.

## Campagne nationale de communication

Une grande campagne de communication, initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs, a été lancée l'été 2018 dans toutes les grandes villes de France. **Les chasseurs, premiers écologistes de France ?**

Une volonté des chasseurs de se faire reconnaître comme des acteurs de la biodiversité sur nos territoires.



## Accord avec les Randonneurs

Lors de son Assemblée Générale en 2018, la FNC a signé un accord de partenariat avec la Fédération Française de Randonnée.

Cette convention a pour but de renforcer le « bien vivre ensemble ».

*Voir la vidéo en suivant le lien de ce QR Code*



## Suivi sangliers par GPS

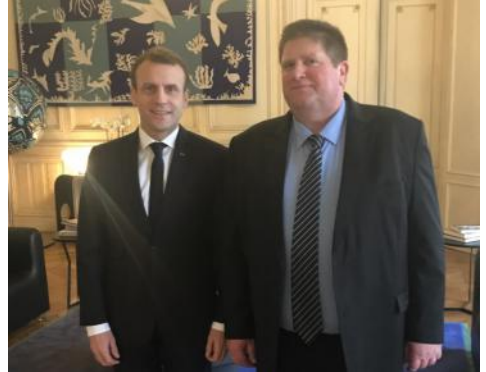
Après une sensibilisation des élus locaux de la région toulousaine, sous l'impulsion de la DDT, un test de suivi des déplacements de sanglier en zone péri-urbaine, a été réalisé. 4 sangliers ont été équipés de balises GPS en zone péri-urbaine en janvier 2019. L'objectif est de mieux comprendre les déplacements de cette espèce et les lieux de remises dans ces zones afin de proposer des aménagements.



## La réforme de la chasse

Le Président de la FNC a rencontré le Président de la République en début d'année 2018 pour lui présenter son projet de réforme de la chasse.

Willy Schraen annonce un permis national à 200 € à partir de la saison 2019-2020. Une bonne nouvelle pour tous les chasseurs.



## GPS en protection des chiens

Jusqu'à présent, les dispositifs de localisation des chiens courants ou d'arrêts ne sont autorisés qu'après l'action de chasse, dans le seul objectif de rechercher les chiens.

Depuis le 2 janvier 2019, s'ajoute la possibilité de les utiliser pendant l'action de chasse à tir, dans le seul but d'assurer la sécurité des chiens et la prévention des collisions routières. Il reste interdit pour la recherche du gibier.



## Peste Porcine Africaine (PPA), restons vigilants !

La peste porcine africaine est une maladie qui a été détectée en Belgique tout près de la frontière française, dès le printemps 2018. Après des mesures de précaution draconiennes (pose de clôture, zone de surveillance renforcée, abattage d'animaux...) la maladie n'a pas traversé la frontière. Les chasseurs, dans leur mission de veille sanitaire, sont appelés à la plus grande vigilance.



# Partenaires et Conventions





## Conseil Départemental

- Gestion cynégétique de la Forêt départementale de Buzet sur Tarn renouvelée en septembre 2014 pour 5 ans. Suivi et Gestion des populations de grands gibiers.
- Canal de St Martory (Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne) prévention de la noyade du Grand Gibier par la recherche de systèmes de sauvetage, convention signée en mars 2014 pour 3 ans avec renouvellement annuel par tacite reconduction.
- Gestion et aménagement d'habitats naturels de la faune sauvage en Haute-Garonne depuis septembre 2014 pour 3 ans. Promotion des pratiques agricoles et de la conservation des éléments naturels favorables pour la petite faune de plaine sur les GIC.
- Échange de données sur les zones humides en septembre 2014 pour 3 ans . Participer à l'inventaire départemental des zones humides.



## Val d'Aran

Développer des relations de coopération transpyrénéennes en matière de faune sauvage.  
Mai 2013 pour 30 ans



## LPO - ONCFS - ONF - Collectivités - Nature

### Comminges - Associations vols libres

Maintien des pratiques de l'activité humaine en présence d'une aire de nidification du Gypaète barbu.



## Chambre Agriculture

Formations des agriculteurs aux techniques et à la réglementation du piégeage.

Formation au permis de chasser.

**Agrifaune** : partenaire technique sur la gestion de l'inter-culture.



## Fédération de Pêche

Convention de partenariat sur les documents d'urbanisme - depuis mars 2015 avec renouvellement annuel.



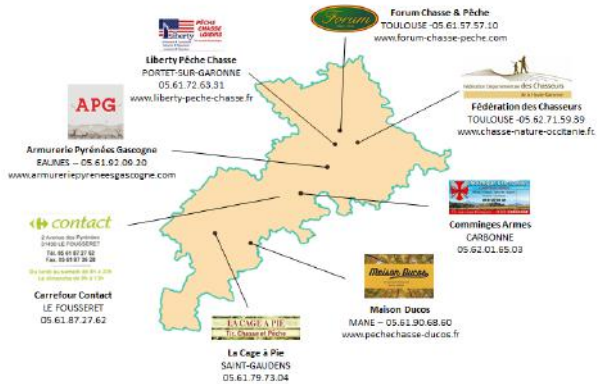
## ONCFS—DREAL

Convention restauration et conservation de la population Ours des Pyrénées -renouvellement annuel



Et aussi des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autan, l'Agence de l'Eau, Réseau 31, le Conseil Régional d'Occitanie, l'Europe....

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées. Les compétences du pôle d'ingénierie de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux ou européens pour les réaliser.



Partenaires de collecte des cartouches

## Ramassage des cartouches

Le projet de récupération des cartouches initié par la Fédération Régionale des Chasseurs en 2013, connaît un vif succès d'année en année. La dernière saison, **près de 13 tonnes de cartouches** ont été recyclées en région (sur les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) dont 4 tonnes en Haute-Garonne.

## Nature/Bus

Le projet de bus pédagogique s'est concrétisé début 2018. La Fédération régionale met ce matériel à disposition de la Haute-Garonne qui s'est révélé très séduisant lors des manifestations auxquelles elle a participé.



## Suivi inter départemental des espèces

Plusieurs départements de la région collaborent sur des actions communes de suivi des espèces. C'est le cas de la FDC31 et FDC65 pour les comptages Cerfs et des Perdrix grises de montagne en Basse Barousse.

## Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public.

En plus d'être coordinatrice de l'évolution du site internet, elle relaie nos actualités départementales via les réseaux sociaux (Facebook ) et propose des vidéos sur sa chaîne Youtube.

# Espace adhérents

## Réglementation—Nuisibles



 **Espace Adhérents FDC 31**

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de votre fédération dès que vous vous serez identifié au moyen du code utilisateur et du mot de passe que vous avez réglés.

Cet espace est réservé aux responsables de territoire de la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne.

Il est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation.

**Se connecter**

Identifiant	<input type="text"/>
Mot de passe	<input type="password"/>

**Connexion**

Vous avez oublié votre mot de passe Cliquez ici

## Espace adhérents

### Un espace fonctionnel

L'espace adhérent est accessible depuis notre site internet. C'est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux.

Plusieurs fonctionnalités de saisie ou de consultation sont disponibles :

- consulter des **documents administratifs** et réglementaires : Compte-rendu d'AG, kit AG , modèles statuts
- faire votre **demande de Plan de chasse**, et consulter l'historique des attributions
- enregistrer directement vos renseignements sur le **carnet de battue** numérique
- consulter l'évolution des **dossiers de dégâts** de gibiers sur votre territoire, ainsi que l'historique de votre unité de gestion
- consulter les **pouvoirs de vote** qui vous ont été donnés lors des validations du permis de chasser.

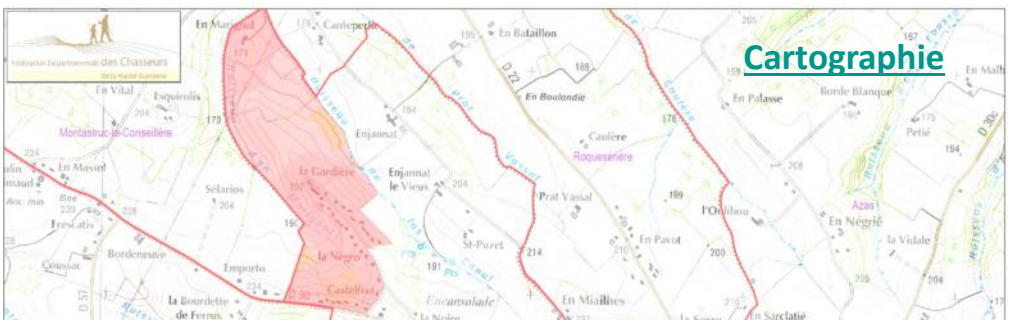
Déjà beaucoup d'adhérents utilisent ce service.

**210** territoires ont fait leur demande de Plan de Chasse via l'espace adhérent pour la saison 2019/2020. Ils ont choisi le confort d'utilisation, la simplification, et la confirmation immédiate de la réception .

### Prêt de matériel

Pour les Forums d'associations, ou les animations de village, la FDC met à disposition des sociétés de chasse et d'ACCA , du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ...

Si vous avez besoin, contactez la Fédération pour valoriser les actions des chasseurs.



Le service cartographie de la Fédération vous aide dans votre projet de **changement de réserve de Chasse et de Faune sauvage.**

En 2018, 13 dossiers ont été déposés auprès de l'administration.

**Date limite des demandes : janvier pour une mise en place la saison suivante.**

## Un guichet unique à la sous-préfecture de Muret

### Procédure pour le traitement des assemblées générales

En raison d'une centralisation administrative du greffe des associations sur notre département, et grâce au concours du service association de la sous-préfecture de MURET et du service environnement, eau et forêt de la DDT, la FDC31 propose dorénavant à ses adhérents, **un guichet unique pour le traitement de leurs Assemblées Générales.**

Pour déclarer les modifications de conseil d'administration, bureau, modification règlement intérieur ou de chasse, etc... trois possibilités sont proposées :

- **Déclaration dématérialisée** à partir d'un compte en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/associations>

Cette option a l'avantage d'être rapide (moins de 30mn), efficace (avec récépissé dans les 24h), pratique (avec un suivi du dossier), sécurisée et écologique (zéro papier) !

- **Déclaration par voie postale** : envoyez vos éléments à l'adresse suivante :  
Préfecture de Haute Garonne -10 allées de Niel -BP 20212 -31605 Muret Cedex  
*Attention mettre une enveloppe timbrée pour la réponse.*
- **Déclaration au guichet de la sous-préfecture**, uniquement sur rendez-vous.

#### Quand doit-on utiliser cette procédure ?

Une déclaration est à faire au service des associations de la sous-préfecture dès qu'il y a un changement dans votre bureau, vos statuts ou votre règlement intérieur ou de chasse.

**Précision** : 1 seul exemplaire des documents relatifs à l'AG (délibération, émargement, convocation), des statuts / règlement de chasse ou du Cerfa, doit être envoyé.

#### Quels documents pour la FDC31 ?

Les adhérents territoriaux devront retourner uniquement la fiche déclarative du bureau et des référents internet.

#### Et pour la DDT ?

Depuis 2018, la DDT reçoit directement vos éléments via le service des associations de Muret.

**Ne pas envoyer de comptes-rendus d'AG, ni à la FDC31 ni à la DDT !**



## Analyse des 356 retours de bilans de captures des principales espèces classées nuisibles Saison 2017-2018 (sur les 13 espèces de notre département)

RAGONDIN	CORNEILLE	RENARD	FOUINE	PIE BAVARDE
3558	1080	971	271	3087

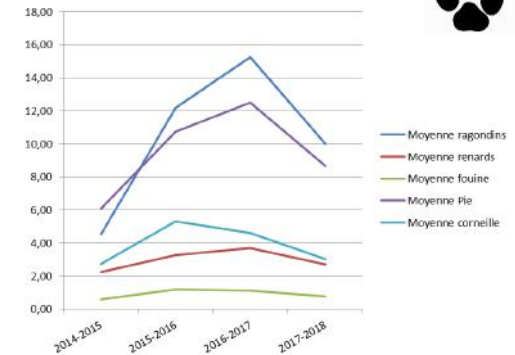
### Progression des effectifs

Parmi ses obligations, le piégeur agréé doit retourner un bilan annuel de ses "captures". Celui-ci permet de recenser les espèces et d'évaluer leur progression. Ainsi les espèces d'animaux les plus répandues dans notre département, sont le renard, le ragondin, la fouine, la corneille et la pie.



### Des nouvelles espèces

Alors que certaines espèces progressent, d'autres apparaissent. C'est le cas du vison d'Amérique qui a fait son apparition dans notre département en 2007. Les comptes-



rendus de piégeage témoignent d'une augmentation de la martre qui progresse régulièrement, 35 martres étaient comptabilisées en 2018.

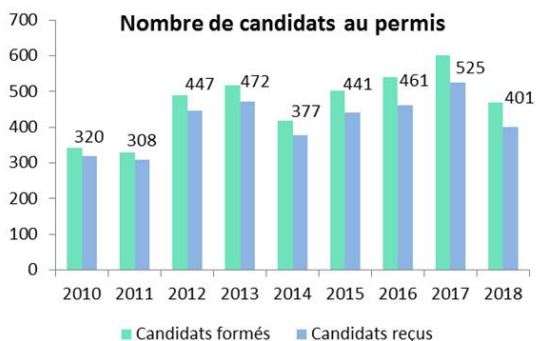
## Service Formation





**85,50%** C'est le taux de réussite à l'examen du permis de chasser de l'année 2018 pour notre Fédération. C'est un très bon résultat qui place la FDC31 parmi les plus performantes.

En 2018, il y a eu 6 sessions de formation du permis de chasser pour 506 candidats inscrits. Parmi eux, 469 ont passé le permis et 401 ont obtenu l'examen.



## Les femmes aussi chassent.



Notons qu'en 2018, 35 chasseresses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, elles représentent 9 % des nouveaux chasseurs.

## La FDC31 forme les agriculteurs

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations permis de chasser et de piégeurs agréés sont proposées aux agriculteurs du département. Plus de 46 exploitants ont suivi une formation permis de chasser en 2018 et 40 ont été reçus à l'examen.





## Chasse accompagnée

43 chasseurs ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un parrain, dès l'âge de 15 ans.

## Piégeage

Tous ceux qui souhaitent piéger doivent suivre une formation théorique et pratique pour obtenir un agrément.

En 2018, sur les 4 sessions proposées, ils étaient 110 à devenir piégeurs.

## Garde Chasse particulier

En 2018, une session de formation de 2 jours organisée à la Fédération, avec la participation de l'ONCFS, a permis de former 25 gardes chasse particuliers.

## Chasse à l'arc

47 personnes ont choisi de suivre la formation chasse à l'arc durant l'année 2018 en 2 sessions.

## Chef de battue

Suite à l'évolution du SDGC en 2015, beaucoup d'ACCA et Sociétés de Chasse ont dû se mettre en conformité avec les nouvelles mesures relatives à la sécurité en battue. Depuis 4 ans le service formation a mis les moyens pour satisfaire toutes les demandes.

6 sessions de formation initiale avec 119 chasseurs et 2 sessions de remise à niveau avec 32 personnes ont été programmées en 2018.

## Hygiène de la venaison

Les 2 sessions ont permis à 42 participants de se former aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.



## Suivi des espèces





En Haute-Garonne, pendant 1 mois 1/2 une vingtaine de paloumayres complètent leur carnet d'observations du haut de leur arbre ou de leur pylône. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu.

Les journées de pic migratoire enregistrées en Haute-Garonne sont identiques à celles du pays basque en 2018 (voir encart ci-contre).

Cette année il a encore fallu attendre fin octobre pour enregistrer le 1er mouvement significatif, qui a été d'une amplitude exceptionnelle.

Les données récoltées depuis 30 ans montrent une évolution positive du flux migratoire, nous sommes passés de 1.5 vol vus par jour par poste à près de 4.

#### Migration :

En Haute Garonne : 3000 vols ont été recensés pendant la migration, par le réseau départemental.

Le 23/10 : 307 vols sont vus en Haute Garonne qui regroupent 13 500 oiseaux minimum ce jour là !

Sur la saison, il y a eu plus de 12 journées à

plus de 100 vols vus, ce qui est en corrélation avec les observations du Pays basque.

Hivernage : Les dortoirs du sud du département hébergent plus de 20 000 oiseaux hivernant dans le sud du département, soit 10 fois plus que l'an dernier !

Ce phénomène s'amplifiant, nous devons prospecter l'hiver prochain les bois du nord du département, avec l'aide des paloumayres de ce secteur, pour approfondir les connaissances de l'oiseau bleu.

## 2018, record quantitatif et passage éclair

En France, c'est sur la côté atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les cols basques à l'automne de chaque année.

En 2018, 2 500 000 palombes ont franchi les Pyrénées avec respectivement 1 066 000 oiseaux le 23 octobre et 1 183 000 le 4 novembre. Du jamais vu !



**Rappel :** le carnet bécasse 2019/2020 ne sera distribué qu'à ceux qui auront retourné celui de l'année précédente.

## Nouveauté

Finis le carnet papier, déclarez vos prélèvements via l'application **Chassadapt** et n'apposez plus de languettes à la patte de l'oiseau.



Sur la saison 2018-2019 : **6348** carnets bécasse ont été distribués, soit 300 de plus que l'an dernier.

Au 29 mars 2019, sur un échantillon de 1228 carnets saisis, 407 bécassiers ont prélevé au moins 1 oiseau soit 30% des détenteurs de carnet.

Pour ces 407 chasseurs, le prélèvement moyen

est à ce jour estimé à 4.83 bécasse pour la saison 18/19.

Cette valeur moyenne est variable selon les chasseurs puisque :

⇒ 65 % des chasseurs ont prélevé moins de 5 bécasses

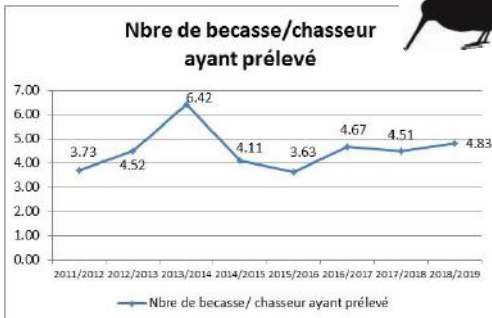
⇒ 29 % en ont prélevé entre 5 et 15

⇒ et 6 % plus de 15.

Nous constatons que cette répartition est identique d'année en année.

Le pic du prélèvement a eu lieu de fin novembre à fin décembre.

Le graphique ci-dessus indique que le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé, estimé cette saison à 4.83 oiseaux, reste dans les moyennes départementales qui varient de 3.73 à 6.42 depuis 8 ans.





Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit au phare.

Jusqu'en 2012 la valeur de l'IK était au dessus de 1, après avoir chuté, l'indice se maintient en dessous de cette valeur.

Le Pays Lauragais est le seul où les résultats de cet hiver confirment la reprise observée depuis 3 ans. Toutefois, l'IK à 1.41 reste en dessous des meilleures valeurs connues dans ce pays.

Dans tous les autres pays cynégétiques les valeurs des IK sont en baisse et n'ont jamais été aussi faibles depuis 10 ans !

Le Pays des Coteaux du Gers et de Gascogne voit son indice passer de 0.91 à 0.73. Cette chute concerne principalement les Unités de Gestion autour de Boulogne sur Gesse et Aurignac.



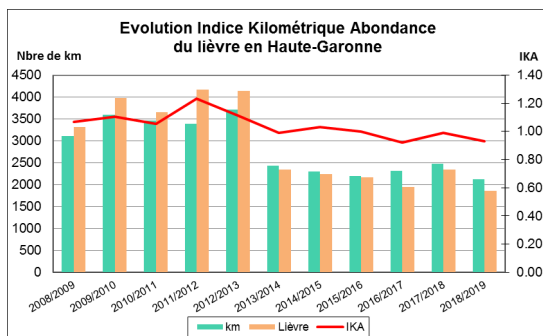
Le Volvestre voit son indice passer de 1.11 à 0.90, le Pays Toulousain passe de 0.87 à 0.50 et les Pyrénées Centrales de 0.34 à 0.27.

## 64 Comptages

Cet hiver, 64 sorties nocturnes ont permis à la FDC31 accompagnée des chasseurs, de prospecter 121 communes.

49 autres communes ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel).

Nous pouvons noter la qualité des deux méthodes de comptages car, dans un cas comme dans l'autre, les résultats sont similaires.



# Perdrix rouge



La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31 et l'ONCFS, est maintenant appliquée sur 22 circuits répartis dans les GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge.

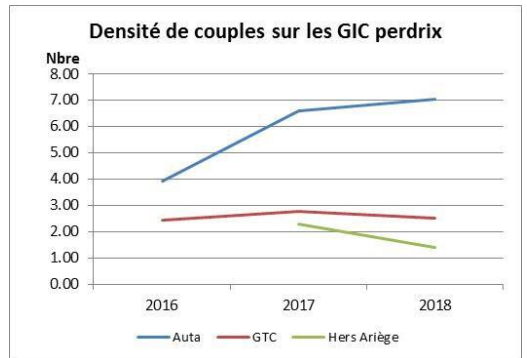
Après avoir été testée plusieurs années, elle donne une meilleure corrélation entre les chiffres obtenus et le "ressenti terrain".

Les résultats sont consolidés par les comptages d'été.

Sur le GIC de l'Auta, après 12 ans d'activité, nous comptabilisons une moyenne de 6 à 7 couples / 100 ha.

Sur les GIC plus récents, les densités sont de l'ordre de 2 couples / 100 ha.

L'année 2018 a été compliquée pour la réalisation des sorties au chant, ce qui explique des résultats d'écoutes faibles.





Localisation des points de jour du domaine vital d'une perdrix rouge. *Points jaunes.*

## 8 perdrix rouges ont été équipées de balise solaire GPS.

En 2018, dans le cadre du projet Corribior, La FDC31, en collaboration avec le réseau Perdrix Rouge de l'ONCFS a équipé plusieurs perdrix rouges de balises solaires GPS.

Le projet a pour but de mieux percevoir comment l'oiseau utilise son milieu afin de proposer les meilleurs aménagements.

Le dispositif a été installé sur 8 oiseaux sauvages capturés au préalable sur les communes d'Azas, Roqueserière et Montpitol.

C'était la première fois en France que ce type d'opération était réalisé avec un équipement GPS.

### Des résultats intéressants :

Nous savions déjà que la Perdrix rouge fréquente les éléments fixes du paysage : les haies et plus largement les bordures de par-

celles. Ceci est confirmé et quantifié par les résultats obtenus en analysant le temps passé par chaque oiseau près des haies et des bordures de parcelles.

On observe donc que les oiseaux ont passé le double de temps à moins de 20 mètres des haies par rapport à la simulation aléatoire. Nous pouvons ainsi conclure que les oiseaux sélectionnent très fortement les haies la journée.

Autre constat, la bordure enherbée des parcelles cultivées est privilégiée par les oiseaux pour leur nidification. Cette étude confirme qu'il y a double nidification, et que les œufs sont couvés par les deux parents.

Elle a permis aussi de mettre en exergue les pertes liées aux collisions ou à la prédation.



Pendant la période de reproduction, les coqs chantent, ce qui permet de les dénombrer. Dans les 2 GIC conventionnés, 70 points d'écoute sont localisés sur tout le territoire. Au cours de ces opérations réalisées en mars-avril, il est possible de mesurer l'efficacité du repeuplement et de la gestion pratiquée par les chasseurs.

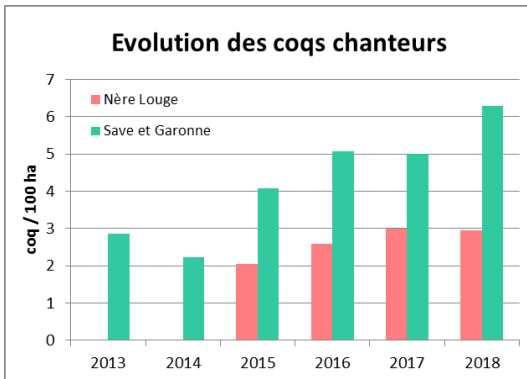
Les résultats des comptages indiquent qu'après une forte augmentation des popula-

*Seuls dans des biotopes favorables à l'espèce, les efforts de gestion sont bénéfiques.*

tions les années suivant la création du GIC, une stabilisation s'installe .

Après plusieurs années notons un bon dynamisme des populations sauvages.

En 2019 le nouveau GIC faisans rajoutera des éléments permettant un meilleur suivi de l'espèce avec 30 points de comptages supplémentaires.



Grâce à ses très bons résultats, le GIC Save et Garonne a bénéficié d'une 1ère attribution de 46 faisans sauvages pour la saison 2018-2019.

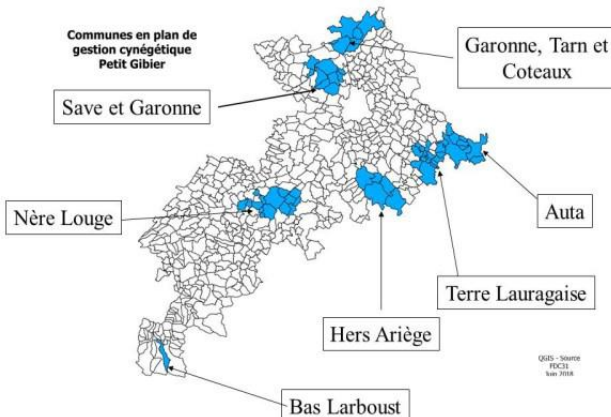
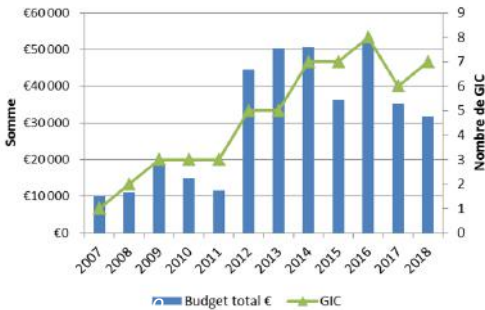


## 7 Groupements d'Intérêt Cynégétique petit gibier pour une gestion durable de la chasse du petit gibier.

### Un Groupement d'Intérêt Cynégétique

est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier. Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs, qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes.

Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur Plan d'actions. L'enveloppe globale était de 32 000 € sur la saison 2018-2019.



### Comment ?

Il est nécessaire de travailler simultanément sur le suivi des espèces, la gestion de la chasse et l'aménagement des milieux. Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

## Revoir du lapin en montagne

Un huitième GIC est en cours de création, avec la commune de Oô qui souhaite repeupler son territoire de lapins sauvages (déjà existant sur le GIC Bas Larboust)

Les travaux engagés par le GIC seront la création de garennes, la régulation des prédateurs et la capture pour repeuplement de lapins sauvages.

Depuis quelques années, le nombre de GIC fluctue entre 6 et 8, 4 espèces sont concernées dans cette gestion : lièvre, perdrix rouge, faisan et lapin.

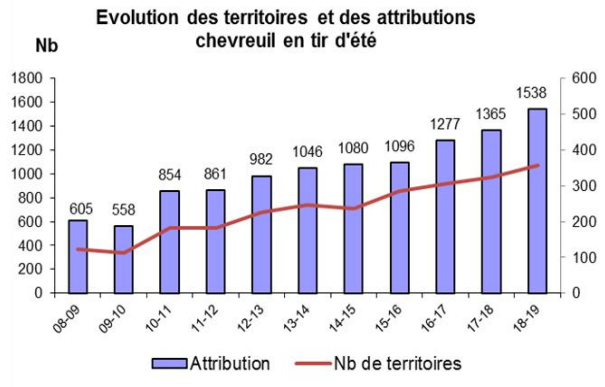
Les deux espèces les plus prisées sont le faisan et le perdreau rouge. Un nouveau GIC (Terre Lauragaise) s'est créé en décembre 2017 pour peupler son territoire en faisans, ce qui porte à 7 le nombre de GIC en activité.



Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression importante de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.



Sur le graphique ci-contre, on constate que les attributions de tirs d'été sont

en constante augmentation.

En 2018, **1538** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale, ce qui représente plus de 24 % de l'attribution départementale.

La progression de la demande est linéaire, en 10 ans les territoires demandeurs ont triplé : de 123 en 2008 à 358 en 2018.

Cela représente près de 70% des 530 attributaires du Plan de Chasse départemental.

Aujourd'hui l'attribution estivale moyenne par territoire est de l'ordre de 4.

### Rappel :

L'attribution chevreuil en tir d'été est conditionné au retour du rapport tir d'été de l'année précédente.

Le nombre d'attributions ne peut excéder 50% de l'attribution totale.

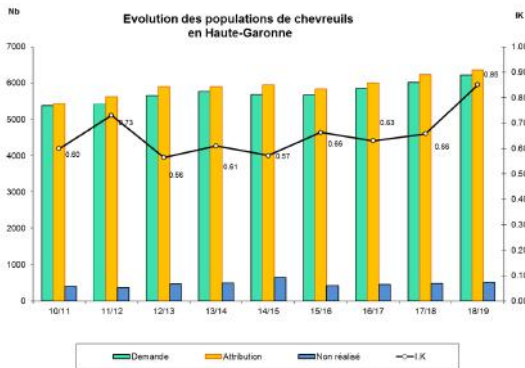
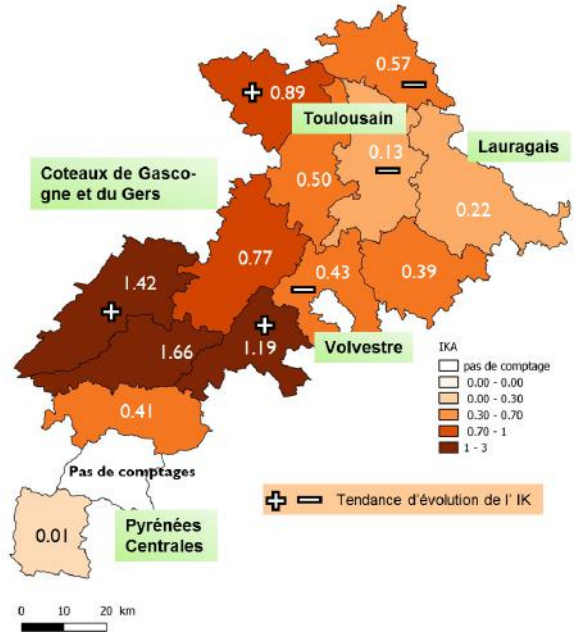
## Évolution de l'IK chevreuil par pays en 2018.

Sur la saison 2018/2019, 6 355 chevreuils ont été attribués.

Avec une réalisation de l'ordre de 5500 animaux depuis plusieurs années, l'indice kilométrique était stabilisé au alentours de 0.6 chevreuil observé au km.

Cet hiver après avoir parcouru 2200 km, nous avons enregistré une stabilisation de l'IK dans tous les pays cynégétique à l'exception de celui des Coteaux de Gascogne et du Gers.

Dans celui-ci, nous avons constaté une spectaculaire augmentation



Cette augmentation est certainement liée à des attributions voire de réalisation trop faibles dans ce secteur limitrophe au département du Gers.

Cette situation fera l'objet d'une attention particulière dans la préparation du plan de chasse 2019/2020.

de l'indice, qui est passé de 0.86 à 1.27 !

C'est ce chiffre qui est à l'origine de la progression départementale dont l'IK a bondi de 0.66 à 0.85 chevreuil par km.





La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec les conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, ont amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit pour augmenter les prélèvements.

Cette procédure validée par l'administration et acceptée par les chasseurs a permis d'augmenter significativement le Plan de Chasse à 2 541 attributions, soit plus 33%.

Cette progression a été constatée aussi bien sur les territoires où la présence du cerf est ancienne, que sur les territoires en phase de colonisation.

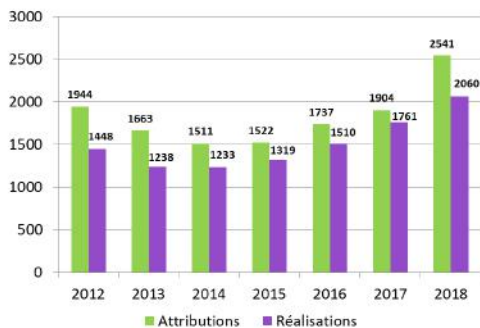
Les cartes ci-contre témoignent du succès de la 1ère année de mise en place du dispositif .

Elles font ressortir la réalité de la présence du cerf sur le département dans des secteurs surprenants tels que le Volvestre et le Cadourcien.

## Quelle réalisation en 2018-2019 ?

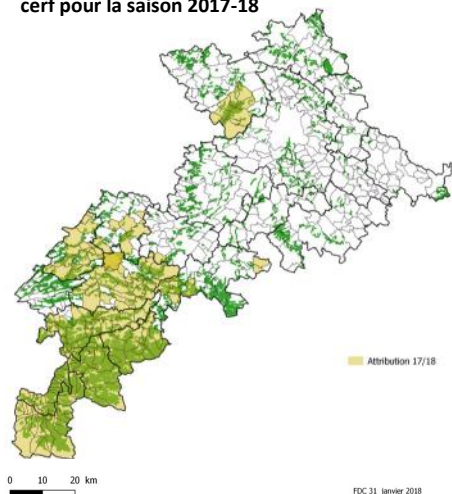
Le plan de chasse a été réalisé à 81%. En augmentation de 17% par rapport à l'an dernier, le prélèvement de 2060 individus est une première et prouve l'efficacité du dispositif innovant mis en place ! Le taux de réalisation faible dans les zones de colonisation ne doit pas être considéré comme un échec bien au contraire. Cela démontre que les responsables territoriaux ont connaissance de la présence de l'espèce, souhaitent en limiter l'extension, mais n'osent pas s'engager dans

**Evolution du plan de chasse Cerf**

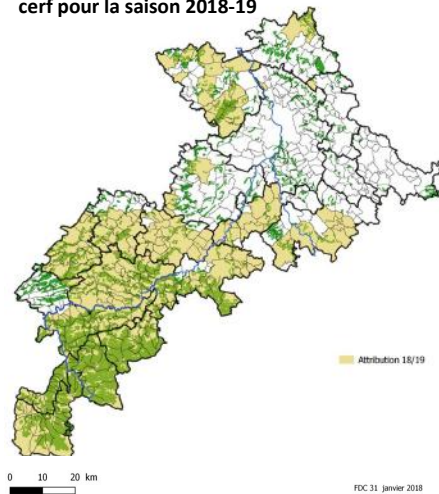


un plan de chasse Cerf car les faibles effectifs rendent incertain sa réalisation .

## Situation des attributions cerf pour la saison 2017-18



## Situation des attributions cerf pour la saison 2018-19



### Un dispositif innovant...

Pour la saison 2018-2019, les contraintes ont été atténuées pour faciliter la réalisation d'un plan de chasse proposé en augmentation significative.

Dispositif pour la saison 2018-2019 :

1/ Toute attribution supérieure à celle de 2017-2018 est intégralement subventionnée par la Fédération, sur tout le département.

2/ Dans tous les territoires situés en zone de colonisation (hors pays Pyrénées centrales) :

- Un bracelet CEI (indifférencié) est proposé pour le premier prélèvement, il est complété par un CEF (biche) pour le second et ainsi de suite.

- Pour le territoire qui a obtenu sa première attribution d'un plan de chasse Cerf pour la saison 2018/19, il ne paiera que le(s) bracelet(s) utilisé(s).

### ...pour quels résultats ?

Les chasseurs ont bien joué le jeu en demandant un plan de chasse en hausse de 33 %.

La réalisation du plan de chasse est estimée à 81 % sur le département .

La Fédération a subventionné 565 bracelets.

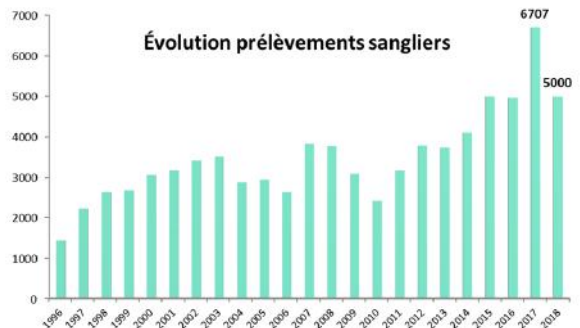


Pour les nouveaux territoires colonisés, près de 80 bracelets ont été délivrés, dont 5 % ont été réalisés.

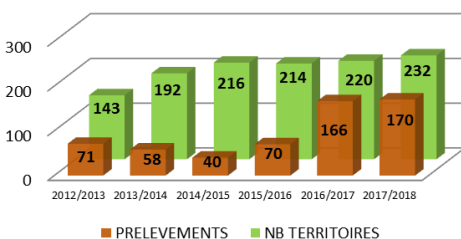


Avec environ **5000** prélèvements cette saison (chiffre non définitif), le tableau de chasse sanglier est en diminution. Celle-ci est plus marquée sur les secteurs de montagne. Dans le reste du département les tableaux de chasse sont stables voir en légère diminution.

Les gros efforts de pression de chasse consentis par les chasseurs l'an dernier ont permis d'enrayer la progression.



## Evolution Tir d'été sanglier



## Tir d'été

A partir du 1er juin et jusqu'au 1er août, date d'ouverture de la chasse collective du sanglier, les détenteurs d'une autorisation préfectorale peuvent chasser le sanglier individuellement à l'approche ou à l'affût.

Dans les zones cultivées, l'intervention des chasseurs en période estivale permet de limiter les dégâts agricoles.

Comme en témoigne le graphique ci-contre, le

## Une vigilance particulière

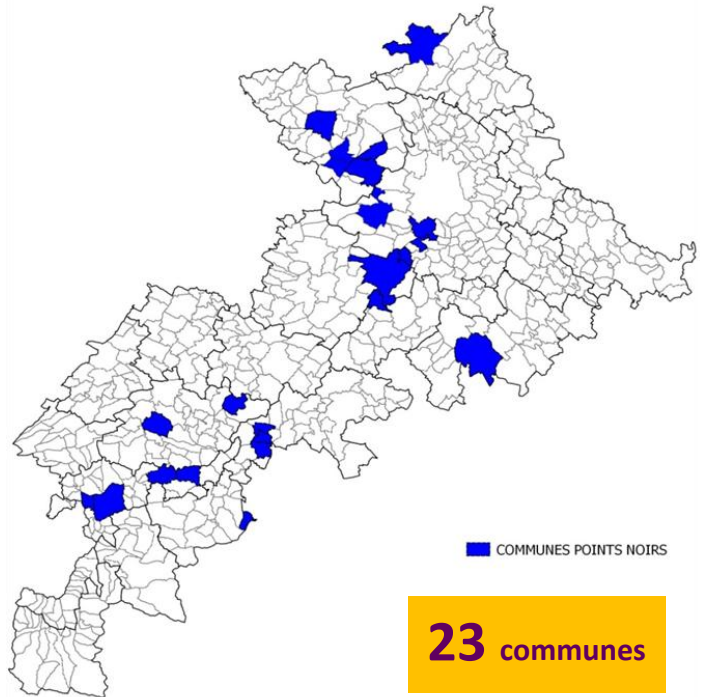
Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. La carte ci-dessous localise les communes où les dégâts sont significativement les plus importants et récurrents au cours des 5 dernières années.



**La situation des points noirs était pour la saison 2018-2019 :**

### Liste des communes en points noirs

BARBAZAN
MONTESPAN
POINTIS-INARD
SAUVETERRE-DE-COMMINGES
FRANCAZAL
LATOUE
MARIGNAC-LASPEYRES
AUSSEING
BELBEZE-EN-COMMINGES
MONTCLAR-DE-COMMINGES
MURET
SAUBENS
LE FAUGA
CINTEGABELLE
FRONTON
PINSAGUEL
PLAISANCE-DU-TOUCH
PORTET-SUR-GARONNE
LASSERRE
LEVIGNAC
MONDONVILLE
PIBRAC
THIL

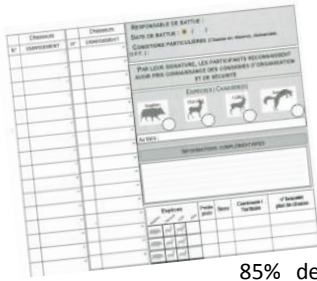


**23** communes

0 10 20 km

Source FDC 31 janvier 2018

# Registre battues 2017-2018

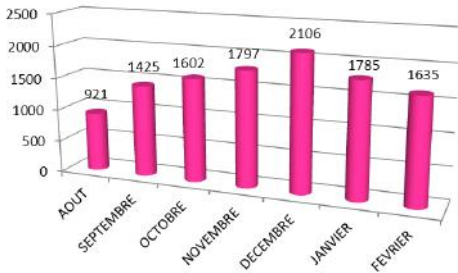


Sur les **751** registres distribués la saison 2017/2018,

85% des 605 retournés, sont exploitables. Les données recueillies permettent d'améliorer les connaissances en matière de gestion des espèces.

Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.

## Nombre mensuel de battues Saison 2017-2018



Le graphique ci-dessus représente la répartition mensuelle des 11 200 battues organisées sur notre département. Le mois d'août avec

## Les chiffres clés

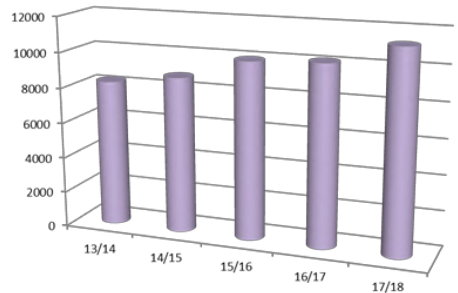
- 541 équipes ont chassé au moins 1 sanglier dans la saison 2017-2018
- 13 chasseurs en moyenne sont présents par battue
- 1 sanglier est prélevé toutes les 2 battues
- 3 500 chasseurs sont « spécialisés » dans cette chasse collective

ses températures élevées est moins propice à l'organisation de chasses collectives.

La pression de chasse monte progressivement jusqu'au mois de décembre où sont organisées plus de 2000 battues.

Le dernier mois de chasse reste très actif avec 1635 traques organisées.

## Evolution annuelle du nombre de battues

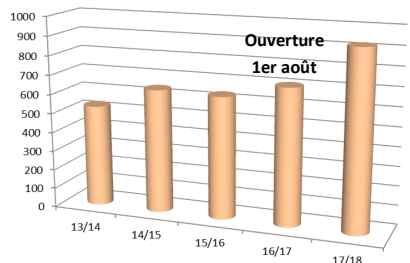


Au cours des 5 dernières années, le nombre de battues organisées en Haute-Garonne, n'a cessé de croître.

Cette tendance est le reflet de l'évolution des populations de sangliers et de l'effort consenti par les chasseurs pour la réguler.

L'ouverture du sanglier a été avancée au 1er août, cette opportunité n'a pas été très utilisée en 2016-2017, année de mise en place, par contre beaucoup plus l'année suivante, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

## Evolution des battues en août







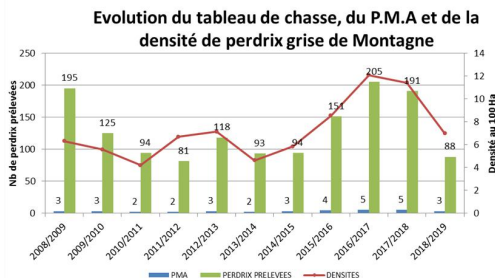
Les trois espèces de galliformes présentes en Haute-Garonne (lagopède, grand tétras et perdrix grise de montagne) font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune sauvage de la FDC31.

## Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne

Les valeurs de densités sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt.

Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue, principalement sous l'influence des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction.

Le graphique indique que les prélèvements de perdrix grises sont rigoureusement adaptés à



l'évolution de la densité. Les mauvaises conditions météo du printemps et du début d'été, sont la cause d'une mauvaise reproduction en 2018. à la faible densité enregistrée, le Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) a été réduit à 3 oiseaux par chasseur, ce qui a abaissé le prélèvement global à 88 perdrix grises.

## Pas d'attribution Grand Tétras (GT) sur la saison 2018-2019.

Dans le cadre de la stratégie nationale du GT, des supports de communication ont été créés en faveur de sa protection (exemple ci-contre).

**Le Grand Tétrás**  
Une espèce emblématique des Pyrénées

**Statut et réglementation pour le Grand Tétrás**  
Espèce emblématique, la protection est renforcée. Le Grand Tétrás est une espèce protégée. Le tir est interdit.

**EN SÉCURITÉ**  
Le tir est autorisé pendant la saison de chasse (du 1er septembre au 31 août) dans les zones de tir autorisées.

**CAÈLES ET GALIÈRES PLUS VISIBLES**  
Les zones de tir sont situées dans les zones de tir autorisées. Elles sont plus visibles que les zones de tir interdites.

**Reste à voir et à voir**  
Le tir est autorisé pendant la saison de chasse (du 1er septembre au 31 août) dans les zones de tir autorisées.

**Reste à voir et à voir**  
Le tir est autorisé pendant la saison de chasse (du 1er septembre au 31 août) dans les zones de tir autorisées.

**Point de contact**  
Pour plus d'informations, contactez le service Suivi Faune Sauvage de la FDC31.

**ESPECES PROTEGEEES**  
Ne tirez pas sur ces espèces.  
Le tir est interdit.

**Utilisons le même espace, évitons le contact !**



L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence.

5 ans après l'épisode de pestivirus, les résultats des comptages confirmaient la reconstitution des populations.

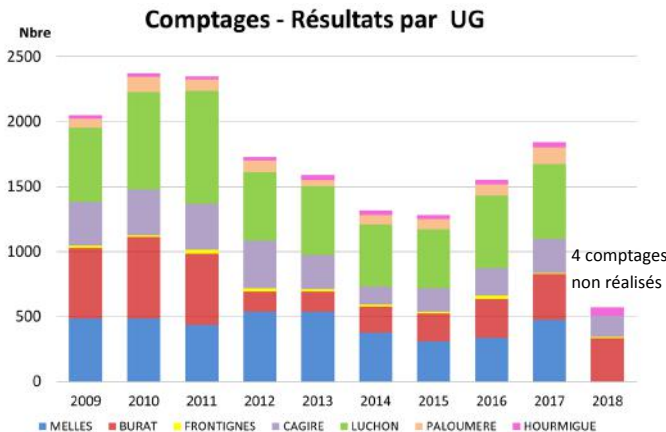
Malheureusement les conditions météorologiques déplorables du mois de juin 2018 et l'enneigement tardif, n'ont pas permis de vérifier cette tendance.

Seulement 4 des 7 unités de gestion ont pu être recensées cet été, principalement celles en partie basse du relief.

Les résultats obtenus sont variables, comme le traduit le graphique ci-dessous.

En l'absence de recensement exhaustif il a été proposé de reconduire les mêmes attributions que l'année précédente.

Nous espérons que l'été 2019 nous permette d'obtenir des informations sur toutes les unités de gestion.



**Hourmigué en hausse**

**Burat stable**

**Cagire en baisse**

**Frontignes toujours très faible**



L'enveloppe annuelle des indemnités liées aux dégâts fluctue entre 100 000 € et 300 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures.

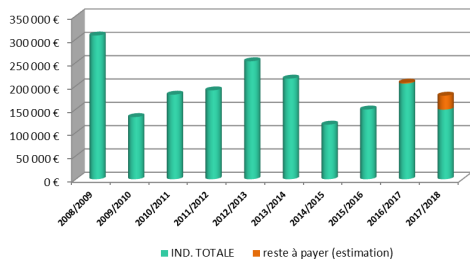
Sur la saison 2017-2018 cette enveloppe est estimée à 170 000 €. Les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre selon la rapidité de réception des justificatifs liés aux contrats.

La hausse constante des prélèvements maîtrise le montant des indemnités.

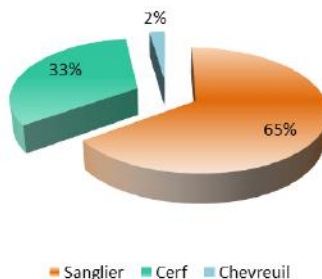
Si le sanglier est le principal auteur des dégâts, nous constatons depuis quelques années que le cerf prend une place importante dans les indemnités.

Alors qu'il y a 10 ans le cerf était pratiquement inexistant dans le tableau des indemnités, aujourd'hui il représente 33% de l'indemnisation totale des dégâts. Cette progression joue sur les orientations de gestion préconisées par la FDC31, la pression de chasse exercée par les chasseurs, le tout complété par les dispositifs de protection des cultures.

**Indemnisation dégâts toutes espèces**



**Répartition dégâts par espèce**



Les expertises sont réalisées par une équipe de 9 estimateurs dont 7 salariés de la Fédération. **Sur la saison 2017-2018, il y a eu 146 réclaments pour 196 dossiers.**

## Service environnement





La Fédération est consciente que la biodiversité générale ou ordinaire doit être préservée voire améliorée. Une des principales missions du service Environnement de la FDC31 consiste à valoriser les connaissances cynégétiques dans les projets d'aménagements.

De nombreuses actions sont menées dans différents paysages du département : en plaine, en zone de montagne et en zones humides. Les interventions peuvent être financées par des fonds publics suivant les programmes environnementaux.

**Agrifaune** : L'ONCFS accompagne financièrement la FDC31 pour la promotion des bonnes pratiques agricoles au travers des couverts faunistiques et des couverts d'inter-culture.



*Les études de suivi de la perdrix Aubépine permettent de visualiser les zones fréquentées. Ici les points jaunes depuis mars 2018.*

**Corribior** : L'amélioration des corridors écologiques "Corribior" a été mise en place sur 24 communes du Pays Lauragais. La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et l'Europe apportent un soutien financier à cette opération. En partenariat avec Arbres et Paysages d'Autun, la FDC31 sensibilise agriculteurs et collectivités à la mise en place d'éléments paysagers et agricoles favorables à la TVB et à la biodiversité. L'étude engagée sur le suivi de la Perdrix rouge par GPS, permet de quantifier l'importance des éléments paysagers et agricoles.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional et grâce au c



## Miléoc :

Pour améliorer la réussite des opérations de gestion durable menées par les GIC, la Fédération propose des actions d'aménagement du territoire.

Des travaux de restauration de 14 mares ont été réalisés sur le GIC Garonne Tarn et Coteaux Sur les territoires des GIC Nère Louge et Hers Ariège des mares sont en cours de diagnostic pour une restauration prévue en septembre 2019.

Ils sont financés avec l'appui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Europe.

## Chiffres clés

- ◆ GIC Auta : 22 mares ont retrouvé une activité
- ◆ GIC GTC 14 mares restaurées en 2018 et 4 de plus prévues en 2019
- ◆ GIC Nère Louge et Hers Ariège phase de restauration prévue en 2019



UNION EUROPÉENNE  
Le plus grand des continents  
partageant un avenir  
à construire ensemble  
L'Europe, le plus en diversité  
pour un monde meilleur et plus juste.



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Occitanie  
Pyrénées-Midi-Pyrénées



*Restauration de mares avant et après travaux.*

**Habios** : Une des principales conséquences de la déprise agricole est la fermeture des milieux montagnards.

Cette évolution réduit les zones favorables à la reproduction de la perdrix grise de montagne et donc à son développement.

Grâce à un financement européen dans le cadre du programme **Habios** (Interreg-Poctefa), un diagnostic a été réalisé sur la commune d'Artigue (Luchonnais), pour déterminer une zone à ouvrir.

Après cette étude, l'opération d'ouverture a pu être réalisée dès l'automne 2017.

En avril 2019, des perdrix grises de montagne

doivent être équipées de balises solaires GPS afin de suivre le comportement des oiseaux dans ces zones aménagées. Cela permettra d'apprécier l'impact de ces interventions sur leur développement.



## Le Conseil Départemental et la Fédération 31 au secours des noyés !

Le canal de St Matory est une infrastructure qui limite les déplacements de la faune sauvage.

La Fédération des chasseurs a souhaité travailler sur cette problématique en collaboration avec le SMEA 31 gestionnaire de l'ouvrage pour limiter les nombreuses noyades recensées.

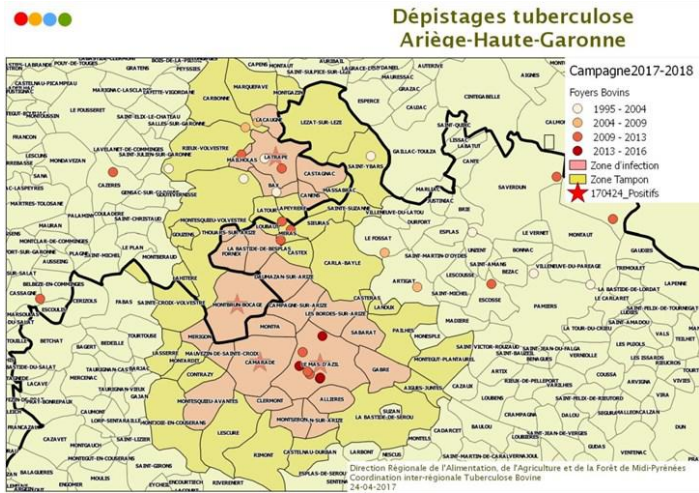
Ce partenariat a débuté en 2014, par la pose d'une drome en amont de la micro-centrale de Mondavezan, fournie par le Conseil Départemental 31.

Ce dispositif positionné de façon à guider les animaux immergés vers une rampe d'accès, a

été efficace au vue des clichés recueillis par l'appareil photo positionné par la Fédération. Résultats : 2 espèces de grand gibier ont été sauvées : 14 chevreuils et 2 sangliers.

Une deuxième drome a été installée en mars 2018, en amont de la première pour identifier une zone sensible aux noyades. A ces 2 dispositifs sera associée la pose d'appareils photos pour mesurer leur efficacité.





*La zone de contamination, et les communes surveillées.*

## Tuberculose Bovine : Sylvatub

Les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne sont classés en surveillance tuberculose pour la campagne 2018. Plusieurs épisodes de tuberculose bovine ont été décelés sur ces deux départements, en particulier sur la zone du Volvestre.

Le premier cas a été découvert à l'abattoir de Mazères (09) en Mai 2010 sur un bovin provenant du Mas d'Azil (09). Courant 2010, de nouveaux cas ont été détectés en Haute-Garonne, et face à l'augmentation constante du nombre d'exploitations concernées, un **plan de surveillance renforcée** a été remis en place en 2015.

Dans le cadre de ce plan, il a été réalisé des prélèvements sur les animaux sauvages (blaireau et sanglier) susceptibles de propager cette infection. Pour la campagne 2017-2018 : 38 blaireaux, 1 chevreuil et 25 sangliers ont été analysés, **aucun cas positif**.

Les objectifs d'analyses 2018-2019, sont de 120 analyses dont la répartition par espèce est la suivante :

- 30 blaireaux piégés par les louvetiers ,
- 30 blaireaux collectés en tant que cadavres en bord de route,
- 60 sangliers, fournis par les chasseurs.

Le bilan de cette saison ne nous est pas encore parvenu.

**Conseil : Pensez à bien cuire la viande !**

## Trichine

Le sanglier peut être porteur de la trichinellose. Il est obligatoire de faire une analyse trichine lorsque la viande doit être consommée lors d'un repas collectif, ou si elle doit être vendue à un

boucher traiteur.

La FDC31 prend en charge les analyses (langue) demandées par ses adhérents territoriaux.

Sur la saison 2018-2019, 45 langues ont été analysées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental 31— EVA à Launaguet (ce chiffre était de 80 sur la saison 2017-2018).



## Site internet

**35 000** internautes ont consulté les pages de la Haute-Garonne durant l'année 2018.

**127 000** pages ont été visualisées principalement sur la réglementation, la validation permis de chasser, la formation et les actualités.

### Périodicité des visites sur le site Internet

Les pics de fréquentation de notre site internet se situent en janvier, avril et septembre, correspondant à l'envoi de nos newsletters.

Une pointe en août et en novembre font suite à l'envoi respectif d'une information sur la nouvelle loi armes et sur la peste porcine.

C'est en septembre, au moment de l'ouverture que la fréquentation est la plus dense.

La page formation est visualisée toute l'année par les candidats au permis de chasser .

**Newsletter**—L'actualité cynégétique envoyée à 8 200 abonnés tous les trimestres.



### Chasse sur son 31

Notre revue annuelle est envoyée aux 12 000 chasseurs et à toutes les mairies. Elle présente les missions de la FDC31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement des territoires sur des sujets d'actualité.

### Contacts Presse

Dans la volonté d'informer le grand public des initiatives de la Fédération, un réseau de contact presse papier et audiovisuel est utilisé pour élargir la couverture médiatique.

## Le 1er Salon des Chasseurs du Grand Sud



Une belle réussite avec 10 000 visiteurs et 80 exposants pour cette 1ère édition.

Attendu par les chasseurs de toute la région, un nouveau salon consacré à la Chasse s'est déroulé au Parc des Expositions de Toulouse du 25 au 27 mai 2018.

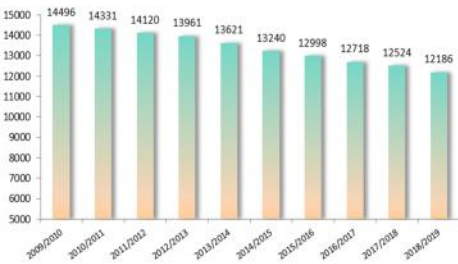
L'occasion pour les amateurs ou curieux de venir découvrir les nouveautés, de s'entraîner au tir à l'arc ou au simulateur de tir, de s'informer auprès des associations ou des fournisseurs de matériel ... ou encore de venir reconnaître les empreintes d'animaux présentées au pied du Naturo'Bus sur le stand de la FDC31.



En Haute Garonne, nous comptabilisons 12300 chasseurs ayant validé soit pour l'année entière, soit pour venir chasser temporairement dans notre département.

Après une stabilisation du nombre de pertes des validations autour de 1,6% sur la saison 2017-2018, cette année ce chiffre atteint les 2.50%, soit 350 chasseurs en moins.

Evolution du nombre de chasseurs



Le nombre de nouveaux chasseurs n'a pas été aussi important que l'an passé, et n'a pas permis de compenser la baisse.

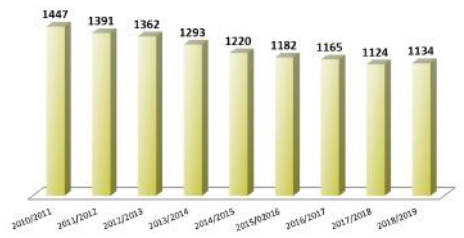
Toutefois la nouvelle dynamique mise en place par la Fédération avec l'action "Accueil et fidélisation" a été bénéfique.

Evolution du Timbre Grand Gibier



Notons que la part des chasseurs choisissant le timbre grand gibier est stable autour des 73% depuis plusieurs années avec près de 9000 adeptes de ce mode de chasse.

Evolution des Validations Nationales



La progression des validations nationales cette année est une surprise, qui traduit peut-être un besoin de mobilité de plus en plus important. La courbe des temporaires est également croissante depuis plus de 9 ans.

Ces éléments confirment le besoin de réforme demandé par les chasseurs.

Evolution du Nombre de Validations Temporaires 3j et 9j



## Chiffres clés

- ◆ 7854 assurances chasse prises lors des validations
- ◆ 43 parrainages
- ◆ 440 validations nouveaux chasseurs



**La Fédération cherche à donner une nouvelle dynamique à nos territoires.** Ainsi elle a entrepris de faire valoir les avantages à accueillir des chasseurs auprès de ses adhérents.

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne entend faciliter la rencontre entre les chasseurs et les associations de chasse pour permettre à chacun de pratiquer sa passion dans les meilleures conditions de convivialité. Pour ce faire, le site internet **www.jechasse31.fr** permet aujourd'hui aux adhérents de la Fédération de consulter les offres d'accueil proposées par les associations du département.

Depuis son lancement, il y a 8 mois, cette plateforme rassemble près de **550 utilisateurs, 60 associations et compte environ 55 propositions d'accueil** sur les territoires de chasse haut-garonnais.

En se connectant sur la plateforme à l'aide de leur numéro de permis de chasser, les chas-

seurs ont la possibilité de consulter les offres de cartes proposées par les associations. C'est après une rencontre avec les membres de l'ACCA, qu'ils pourront éventuellement se voir attribuer une carte pour la journée, le week-end ou la saison de chasse.

## Un service qui satisfait les chasseurs et les associations

La Fédération a conduit une vaste enquête auprès des utilisateurs de la plateforme, dans l'objectif d'une amélioration continue de ce service gratuit pour les chasseurs et les associations.

### **115 chasseurs ont répondu au questionnaire.**

- 88% d'entre eux sont satisfaits de sa facilité de prise en main.
- 33% des inscrits étaient à la recherche d'un premier territoire de chasse, et 54% recherchaient d'autres modes de chasse
- 60% de ces personnes ont eu une demande qui a abouti.

Les associations de chasse qui ont publié une offre, sont aussi très satisfaites (90%) du service et de l'appui fournis par la Fédération. Ils ont ainsi accueilli en moyenne 1 nouveau chasseur sur les 5 demandes reçues.

Dans le souci de maintenir une chasse populaire et ouverte à tous, et face à un nombre croissant de demandes de territoires de la part de chasseurs citadins ou extérieurs, la Fédération encourage les associations à s'inscrire et à créer des offres pour les jeunes et moins jeunes chasseurs.



Le lancement de la plateforme d'échanges au service des associations et des chasseurs de Haute-Garonne a marqué l'année 2018.

Le programme "www.jechasse31.fr" permet aux territoires de publier des offres d'accueil adaptées à leur volonté, à leurs capacités et aux cartes dont ils disposent.

Deux types d'offres sont proposées : les offres Nouveaux Permis, uniquement visibles par les titulaires du permis de chasser depuis moins d'un an, et les offres Chasseurs départementaux, destinées à tous les adhérents de la Fédération de la Haute-Garonne.



O U R L I A C  
CABINET D'ASSURANCES

Allianz 

## Pensez à consulter notre site internet

Retrouver nous sur le site : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>

Des informations utiles toute l'année, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations permis de chasser, piégers, gardes chasse, arc ....



Inscrivez-vous sur **jchasse31.fr**, le programme de publication des offres d'accueil des territoires.



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
de la Haute-Garonne

17, avenue Jean Gonord—CS 85861

31506 TOULOUSE Cedex 5

Tél : 05.62.71.59.39 / Fax : 05.62.71.59.38

Courriel : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)



*La Traçabilité du gibier*

Cette revue est imprimée avec la participation de nos partenaires.